

Conditions commerciales des services ALLOcloud

1. Définitions

ALLOcloud services : services hébergés dans le Cloud offerts par la société de droit belge OpenS (N° Entreprise : BE0821.802.905) ayant son siège d'exploitation Avenue Léon Champagne 3, B1480 Saintes, Belgique. Dans le cadre de ses activités, OpenS est aussi nommée ALLOcloud, nom commercial.

Partenaire : organisation intermédiaire offrant/installant/supportant les services ALLOcloud chez le Client Final.

Client Final : organisation qui utilise les services ALLOcloud pour son propre compte.

Le passage d'une commande chez ALLOcloud par un Client Final ou un Partenaire implique l'adhésion à ce document.

2. Conditions commerciales

Les conditions commerciales s'appliquent entre OpenS-ALLOcloud et la partie avec laquelle le contrat a été conclu (Partenaire ou Client Final).

Les factures sont uniquement communiquées par moyen électronique (email ou portail).

Le non-paiement de factures pourra entraîner la réduction/suspension du service mais pas la fin de l'abonnement. Tout rappel de paiement pourra être majoré de frais de rappel. En cas de paiement tardif, un taux d'intérêt de retard de 1% par mois de retard sera appliqué ainsi que les frais de recouvrement encourus par OpenS-ALLOcloud. Si un Partenaire ne remplit pas ses obligations contractuelles, ALLOcloud est en droit de suspendre tout ou partie du/des service(s) offert(s) à ses Clients Finaux et d'entrer en contact avec ceux-ci pour leur proposer une alternative commerciale.

3. Fin de contrat

Les abonnements sont conclus pour une période minimale de 24 mois (sauf législation locale différente ou terme spécifique exprimé dans le bon de commande). Toute rupture de contrat doit se faire par envoi recommandé à ALLOcloud/OpenS, Avenue Léon Champagne 3, B1480 Saintes, Belgique et ne sera au plus tôt d'application qu'à la fin de la période de facturation récurrente. Aucun montant ne sera crédité ou remboursé. En cas de rupture anticipée de contrat par le Partenaire ou le client Final, le solde du contrat (avec les services repris dans la facture précédente, à l'exception du trafic et des numéros nationaux) sera facturé. En cas de faillite du Client Final, et sur présentation de la preuve de celle-ci, le service sera interrompu et la facturation vers le Client Final ou vers le Partenaire sera suspendue.

4. Litiges

Tout litige sera abordé en 2 phases :

- Médiation par un membre de la Commission Fédérale de Médiation (<http://www.fbc-cfm.be>). Ce médiateur sera conjointement choisi par les parties.
- Tribunaux de Nivelles, Belgique

Conditions commerciales spécifiques du service ALLOcloud Business Telephony

1. Définitions

ALLOcloud Business Telephony: services de téléphonie hébergés dans le Cloud

2. Conditions commerciales

Facturation :

- Frais d'activation et d'installation : facturés à la commande et payables anticipativement.
- Services récurrents : facturés en fin de période P (aux environs du 28 du mois) pour la période P+1. En début de service, la période P entamée est facturée au prorata de la date de début.
- Trafic hors-packs : facturé en fin de période P pour la période P.

Les tarifs Télécom (minutes, numéros) et le contenu des packs peuvent être modifiés sans notification préalable.

Le prix des appels est calculé à la seconde et arrondi au cent supérieur.

La facturation se base sur le bon de commande initial et sur les éléments configurés sur la plateforme (utilisateurs, numéros etc.). Le nombre de ces éléments est enregistré de façon périodique et un résumé de la situation mensuelle est fourni par ALLOcloud. En cas de contestation, le résumé fera foi. La définition de ces éléments se trouve dans les Conditions d'Utilisation.

En cas d'augmentation des services (par exemple augmentation du nombre d'utilisateurs), le comptage se fait en fin de mois et est appliqué sur la facturation sans notification préalable. Le nombre d'utilisateurs peut être réduit de 10% maximum par trimestre.

Les numéros internationaux sont pris pour une durée minimale de 12 mois.

Si un Client Final ne remplit pas ses obligations contractuelles, ALLOcloud est en droit de suspendre tout ou partie du/des service(s) offert(s) et peut limiter la fourniture du service de téléphonie à celle d'un service minimum. Ce service minimum permet au Client Final d'émettre des appels à destination des services d'urgence. Il empêche tout autre appel.

Conditions commerciales spécifiques du service ALLOcloud SIP Trunking

1. Définitions

ALLOcloud SIP Trunking: services de SIP Trunking hébergés dans le Cloud

2. Conditions commerciales

Facturation :

- Frais d'activation : facturés à la commande et payables anticipativement
- Services récurrents : facturés en fin de période P (aux environs du 28 du mois) pour la période P+1. En début de service, la période P entamée est facturée au prorata de la date de début.
- Trafic hors-packs : facturé en fin de période P pour la période P.

Les tarifs Télécom (minutes, numéros) et le contenu des packs peuvent être modifiés sans notification préalable.

Les numéros internationaux sont pris pour une durée minimale de 12 mois.

Si un Client Final ne remplit pas ses obligations contractuelles, ALLOcloud est en droit de suspendre tout ou partie du/des service(s) offert(s) et peut limiter la fourniture du service de téléphonie à celle d'un service minimum. Ce service minimum permet au Client Final d'émettre des appels à destination des services d'urgence. Il empêche tout autre appel.



Conditions commerciales spécifiques du service ALLOcloud Web Collaboration

1. Définitions

ALLOcloud Web Collaboration : services de collaboration hébergés dans le Cloud

2. Conditions commerciales

Frais d'abonnement : facturés à la commande et payables comptant, préalablement à l'activation du service.